

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2212

5 octobre 2007

SOMMAIRE

A-I Finance S.à r.l.	106153	Frontmark Investments S.à r.l.	106143
Alexanderplatz Properties S.à r.l.	106157	HARBOR Holdings S.à r.l.	106130
Alexandria	106143	International Mark Management (I.M.M.)	106131
Amery Investments S.à r.l.	106139	Ivory Corporation S.A.	106130
Amesys Benelux	106137	Jalinon Investments S.à r.l.	106133
Artware Benelux	106137	Kauri Capital 6	106166
Ashmore Sicav	106136	Kenavon Drive Holdings II	106153
ASPECTA Assurance International Lu- xembourg S.A.	106131	Kursana Residenzen S.A.	106140
Athem Investments S.à r.l.	106141	Law S.A.H.	106141
AYM	106134	Le Premier Management S.à r.l.	106143
Beekbaarimo S.A.	106142	Mapicius S.A.	106163
Bercat Investments	106140	Markodif S.A.	106145
Bering Venture Capital A.G.	106139	Oniris S.A.	106145
Calgis Invest S.A.	106132	Optimus S.A.	106138
Captrisk S.A.	106142	Pedus Security S.à r.l.	106140
Centrum Development S.à r.l.	106148	Pine Logistics S.A.	106133
Cino European Textile Industries CETI S.A.	106138	PPS Verviers S.A.	106157
Coudyser	106137	Red & Black Lux S.à r.l.	106148
CPI I&G Germany S.à r.l.	106153	Red & Black Lux S.à r.l.	106146
Crista Invest	106142	Repco 26 S.A.	106175
DAM Capital S.à r.l.	106176	Repco 28 S.A.	106136
Distribinvest	106144	Rilu Holding S.A.	106138
Diversind Finance S.A.	106141	SachsenLux S.A.	106134
Dresdner Anschutz Mezzinvest, S.à r.l. ...	106176	SachsenLux S.A.	106135
Edmond de Rothschild Fund	106165	Somer SA	106135
EFS India S.à r.l.	106176	Star Distribution S.A.	106176
European Charter Services S.A.	106163	Tassin Holding S.A.	106139
First & Business Lounges S.A.	106144	Thames River Capital LLP, Luxembourg Branch	106132
Forato S.à r.l.	106144	Tulipe International S.A.	106146
Foward International	106173		

Ivory Corporation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 15.656.

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs élisent en leur sein un président en la personne Monsieur Raimundo Nubiola Bellido. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Certifié sincère et conforme

IVORY CORPORATION S.A.

EFFIGI S.à r.l. / FIDIS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

P. Stanko / C. Bonvalet

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007104162/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09699. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118641) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

HARBOR Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.098.650,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 105.295.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions des associés en date du 30 mai 2007 que la personne suivante a démissionné avec effet immédiat de ses fonctions de Gérant de Catégorie A2 de la société:

- Monsieur Timothy Edward Bannon, né le 7 janvier 1972 à Illinois (Etats-Unis d'Amérique), et ayant son adresse professionnelle au 21-24 Millbank Tower, Millbank, SW1P 4QP, Londres (Royaume-Uni).

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée avec effet immédiat en tant que Gérant de Catégorie A2, pour une durée indéterminée:

- Madame Candace Valiunas, née le 15 avril 1952 à New York (Etats-Unis d'Amérique), et ayant son adresse professionnelle à St. Catherine's House, 14 Kingsway, WC2B 6LH Londres (Royaume-Uni).

Le Conseil de Gérance est donc composé comme suit:

Gérants de Catégorie A1:

- Madame Sophie Van Oosterom
- Monsieur Rodolpho Amboss
- Monsieur Robert Shaw

Gérants de Catégorie A2:

- Monsieur Robert J. Speyer
- Monsieur Paul Anthony Galiano
- Madame Candace Valiunas

Gérants de Catégorie B:

- Monsieur Marcel Stephany
- Monsieur Benoît Bauduin

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2007.

Pour extrait conforme

ATOZ

Signature

Référence de publication: 2007104336/4170/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH09081. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

International Mark Management (I.M.M.), Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 49.916.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire Reportée du 23 mars 2007

1. M. Marc Limpens, Employé Privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg est nommé représentant permanent de la société LOUV S.à r.l. Il agit en sa qualité de représentant permanent et a ratifié tous les actes et documents signés par les mandataires de ladite société, depuis le 31 août 2006, date d'entrée en vigueur des dispositions relatives au représentant permanent, prévues à l'article 51 bis de la loi modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Mme Gabriele Schneider, demeurant professionnellement au 23, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg est nommée représentant permanent de la société TESCARA S.A. Il agit en sa qualité de représentant permanent et a ratifié tous les actes et documents signés par les mandataires de ladite société, depuis le 31 août 2006, date d'entrée en vigueur des dispositions relatives au représentant permanent, prévues à l'article 51 bis de la loi modifiées du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

3. Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Monsieur Jean-Robert Bartolini, Diplômé D.E.S.S., demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est élu Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat (soit jusqu'à l'Assemblée Générale de 2012).

Fait à Luxembourg, le 23 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

INTERNATIONAL MARK MANAGEMENT (I.M.M.)

LOUV S.à r.l. / J.-R. Bartolini

Administrateur / Administrateur

M. Umpens / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2007104172/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09700. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

ASPECTA Assurance International Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.935.

—
Auszug aus der Niederschrift der Generalversammlung vom 5.4.2007, abgehalten in den Geschäftsräumen der ASPECTA ASSURANCE INTERNATIONAL LUXEMBOURG S.A.

Der Verwaltungsrat setzt sich wie folgt zusammen:

M. Dr. Hans Löffler, D-20099 Hamburg, Lange Reihe 105, Vorsitzender

M. Jacques Santer, L-1742 Luxemburg-Mühlenbach, rue J.P. Huberty, 69, Stellv. Vorsitzender

M. Herbert K. Haas, D-30938 Burgwedel Allerhoopsweg 6, Verwaltungsratsmitglied

M. Dr. Olaf Kliesow, D-20249 Hamburg, Loogestieg 6 Stw. 3, Verwaltungsratsmitglied

M. Pierre Mersch, L-5854 Alzingen rue Langheck, 56, Verwaltungsratsmitglied

M. Dr. Erwin Möller, D-30559 Hannover, St.Wendelweg 7, Verwaltungsratsmitglied

M. Udo Münstermann, D-22607 Hamburg, Groß Flottbeker Str. 60c, Verwaltungsratsmitglied

M. Dr. Martin Wienke, D-30657 Hannover, Varrelheide 9C, Verwaltungsratsmitglied

Eintrag im Handelsregister und Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Mersch
Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2007105400/2398/23.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04164. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Calgis Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 85.839.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 3 octobre 2002, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'assemblée générale statutaire de l'an 2007.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

LOUV S.à r.l. / A. Vigneron

Administrateur / Administrateur

I. Schul / -

Représentant permanent / -

Référence de publication: 2007104188/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09695. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Thames River Capital LLP, Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8308 Capellen, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 131.159.

OUVERTURE DE SUCCURSALE

Il résulte d'une décision, en date du 16 mars 2007, prise par les associés désignés («Associés Désignés», chacun un «Associé Désigné») de THAMES RIVER CAPITAL LLP («l'Entité»), enregistré au Companies House.

1. que l'Entité établit une succursale au Grand-Duché de Luxembourg, à, Le Vega Center, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen qui sera dénommée THAMES RIVER CAPITAL LLP, LUXEMBOURG BRANCH (la «Succursale»).

2. que l'Entité désigne comme représentant permanent de la Succursale Monsieur James Beddall, ayant son adresse professionnelle à, Le Vega Center, 75, Parc d'Activités, L-8308 Capellen

3. que la Succursale sera engagée par les signatures conjointes du représentant permanent d'une part et d'un Associé Désigné d'autre part.

4. que l'objet de la Succursale est la commercialisation d'organismes de placement collectif et la fourniture de services pour les investisseurs ainsi que la réalisation de toutes les opérations s'y rapportant directement ou indirectement.

Les Associés Désignés ont le pouvoir d'engager l'Entité à l'égard des tiers et de la représenter en justice.

L'Entité sera engagée par la seule signature d'un des Associés Désignés.

Monsieur Loudon I. Greenlees, né le 14 octobre 1951 à Ayr, Ecosse, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Charles B. Porter, né le 19 septembre 1960 à Markyate, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Toby H. J. de Carteret Hampden-Acton, né le 12 février 1959 à Northampton, Grande-Bretagne, ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Monsieur Jeremy D. Charles, né le 30 décembre 1955 à Leeds, Grande-Bretagne ayant son adresse professionnelle à 51 Berkeley Square, Londres W1J 5BB, Grande-Bretagne, est Associé Désigné de l'Entité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 août 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007105395/257/35.

Enregistré à Luxembourg, le 29 août 2007, réf. LSO-CH08996. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Jalinon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.520.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 27 juillet 2007

- 1) Le nombre de gérants a été augmenté de 1 à 3.
- 2) Monsieur Paul Marx a démissionné de son mandat de gérant.
- 3) Monsieur Cornelius Martin Bechtel, administrateur de sociétés, né à Emmerich (Allemagne), le 11 mars 1968, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme gérant de catégorie A pour une durée illimitée.
- 4) Madame Christine Schweitzer, administrateur de sociétés, née à Thionville (France), le 20 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée illimitée.
- 5) Madame Virginie Dohogne, administrateur de sociétés, née à Verviers (Belgique), le 14 juin 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée comme gérante de catégorie B pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 21 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Pour JALINON INVESTMENTS S.à r.l.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007104207/29/26.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09274. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Pine Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 8, rue Heine.

R.C.S. Luxembourg B 108.690.

Extraits des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'administration du 28 mai 2007 et de l'Assemblée générale ordinaire tenue de façon extraordinaire en date du 28 juin 2007

Première Résolution du Conseil d'Administration

Le conseil décide de nommer Monsieur Daniel Peeters, demeurant au 163, Looiweg, B-2310 Rijkevorsel à la fonction de président du Conseil d'Administration de la société. Son mandat prendra fin en même temps que son mandat d'administrateur de la société, à savoir lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2012.

Première Résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'assemblée accepte la démission avec effet immédiat de Monsieur Bart Verhaeghe et de Monsieur Paul Huyghe de leur fonction d'Administrateur de catégorie B.

Deuxième Résolution de l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée nomme, en remplacement des Administrateurs sortant, Monsieur Michael O'Sullivan, demeurant à Green Lawns, 21, Broad Highway, Cobham, Surrey (UK) et Monsieur Peter Davies demeurant à The Old Vicarage, Woodgate, Helpston, Peterborough, PE6 7ED United Kingdom. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs qui prendront fin lors de l'Assemblée Générale en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour PINE LOGISTICS S.A.

D. Peeters / P. Van der Beken

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007105708/565/28.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

SachsenLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 2 août 2007

L'Associé Unique de SachsenLux SA (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Robert Kimmels, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction d' Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Paul Lefering, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administrateur de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 2 août 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007104239/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04690. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

AYM, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 114.042.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 2 mars 2007 à 10.00 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

Les mandats d'administrateurs de:

- Madame Line Al Kayser, administratrice de sociétés, née à Homs, Syrie, le 24 mai 1955, demeurant à E-29660 Puerto Banus, Marbella, Edificio Gray d'Albion, Avenida Jose Banus, Espagne,
- Monsieur Somar Al Assad, administrateur de société, né à Kerdaha, Syrie, le 8 février 1972, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch, France
- Monsieur Siwar Al Assad, administrateur de société, né à Lattakia, Syrie, le 29 avril 1975, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch, France
- Monsieur Ribal Al Assad, administrateur de société, né à Damas, Syrie, le 4 juin 1975, E-29660 Puerto Banus, Marbella, Edificio Gray d'Albion, Avenida Jose Banus, Espagne
- Monsieur Mohammad Ali Al Assad, administrateur de société, né à Lattakia, Syrie, le 7 septembre 1979, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch, France

venant à échéance lors de cette assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.770 en tant que commissaire et nomme en ses lieux et place:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.498 pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007105580/651/35.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08659. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

SachsenLux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 119.703.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique prises extraordinairement le 10 juillet 2007

L'Associé Unique de SachsenLux SA (la «Société»), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Hans van de Sanden, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de sa fonction d'Administrateur et ce avec effet immédiat;
- de nommer Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, en qualité d'Administratrice de la société avec effet immédiat; son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'année 2012.

Luxembourg, le 10 juillet 2007.

D. van der Molen

Administrateur

Référence de publication: 2007104240/710/19.

Enregistré à Luxembourg, le 13 août 2007, réf. LSO-CH03904. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Somer SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 113.955.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la société tenue en date du 2 mars 2007 à 14.00 heures au siège social de la société

Cinquième résolution

Les mandats d'administrateurs de:

- Madame Line Al Kayer, administratrice de sociétés, née à Homs, Syrie, le 24 mai 1955, demeurant à E-29660 Puerto Banus, Marbella, Edificio Gray d'Albion, Avenida Jose Banus, Espagne,
- Monsieur Somar Al Assad, administrateur de société, né à Kerdaha, Syrie, le 8 février 1972, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch, France
- Monsieur Siwar Al Assad, administrateur de société, né à Lattakia, Syrie, le 29 avril 1975, demeurant à F-75016 Paris, 38, Avenue Foch, France
- Monsieur Ribal Al Assad, administrateur de société, né à Damaskus, Syrie, le 4 juin 1975, E-29660 Puerto Banus, Marbella, Edificio Gray d'Albion, Avenida Jose Banus, Espagne
- Monsieur Mohammad Ali Al Assad, administrateur de société, né à Lattakia, Syrie, le 7 septembre 1979, demeurant à F-75016 Paris, 38, avenue Foch, France

venant à échéance lors de cette assemblée sont renouvelés pour une nouvelle période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

L'assemblée générale décide de ne pas renouveler le mandat de CERTIFICA LUXEMBOURG S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 86.770 en tant que commissaire et nomme en ses lieux et place:

L'ALLIANCE REVISION S.à r.l., avec siège social à L-2310 Luxembourg, 54, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 46.498 pour une période de 6 ans, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2012.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

L'Agent domiciliataire

Référence de publication: 2007105584/651/35.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007, réf. LSO-CH08656. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Repc 28 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.329.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 21 août 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarnloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

4) La société ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104530/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09591. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Ashmore Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 90.279.

RECTIFICATIF

La publication de l'extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires (résolution 2) tenue le 25 avril 2007, au Mémorial le 16 juin 2007 contenait une erreur en ce qui concerne la composition du conseil d'administration qui est actuellement la suivante:

- Martin Tully, demeurant à Cherrydown, Whitchurch Hill, Nr Reading, RG8 7PA, Grande-Bretagne;
- Claude Kremer, demeurant professionnellement au 14, rue Erasme, L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Ian Baillie, demeurant professionnellement au 16, rue Erasme, 4^e étage, c/o NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A., L-1468 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 9 août 2007.

Pour ASHMORE SICAV

NORTHERN TRUST LUXEMBOURG MANAGEMENT COMPANY S.A.

S. David / P. Gilson

Vice President- Risk & Control / Managing Director

Référence de publication: 2007105545/5618/23.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03242. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 septembre 2007.

Coudyser, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 11-13, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 83.135.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104745/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01153. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

**Amesys Benelux, Société à responsabilité limitée,
(anc. Artware Benelux).**

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 109.017.

L'an deux mille sept, le trente et un juillet,

Par devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée ARTWARE BENELUX, ayant son siège social à L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden, constituée suivant acte reçu par le notaire Léon Thomas dit Tom Metzler, de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 1^{er} juillet 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1130 du 2 novembre 2005, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 109.017, au capital social de quinze mille euros (EUR 15.000,00), représenté par six cents (600) parts sociales de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune.

L'assemblée est composée de:

1.- ARTWARE SAS, société de droit français, avec siège social à F-13794 Aix-en-Provence, 1030, avenue Guillibert, propriétaire de cinq cent soixante-dix (570) parts sociales,

ici représentée par Monsieur Claude Prat, employé privé, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 juillet 2007,

2.- Monsieur Jérôme Rimbaud, directeur d'agence, demeurant à F-13190 Allauch, 2, rue Beau Rêve, propriétaire de trente (30) parts sociales,

ici représenté par Monsieur Claude Prat, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 16 juillet 2007.

Les procurations prémentionnées, paraphées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec celui-ci.

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, déclarent être les seuls associés de ladite société, se considérer comme dûment convoqués, avoir connaissance de l'ordre du jour et avoir unanimement pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de changer la dénomination sociale de la société en AMESYS BENELUX, et de modifier, par conséquent, l'article deux des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de AMESYS BENELUX.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Prat, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007. LAC / 2007 / 21529. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 30 août 2007.

E. Schlessler.

Référence de publication: 2007106612/227/42.

(070121447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Optimus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 62.743.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104758/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01119. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Cino European Textile Industries CETI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 109.568.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104797/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01146. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

Rilu Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 110.046.

*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires en date du 23 août 2007
et par le conseil d'administration en date du 23 août 2007*

- La société anonyme EURO MANAGEMENT SERVICES S.A. a démissionné comme administrateur et président du conseil d'administration.

- La société anonyme MONTEREY SERVICES S.A. a démissionné comme administrateur.

- La société à responsabilité limitée UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. a démissionné comme administrateur.

- Monsieur Eric Magrini, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 20 avril 1963, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

- Monsieur Philippe Toussaint, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

- Monsieur Pietro Longo, administrateur de sociétés, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 13 septembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires de 2011.

- Monsieur Eric Magrini a été nommé comme président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 23 août 2007.

Pour RILU HOLDING S.A., Société Anonyme
FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2007106679/29/30.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Amery Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.094.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2007107448/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007, réf. LSO-CH06000. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Tassin Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 75.276.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY SA

Administrateur

Signatures

Référence de publication: 2007107444/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 17 août 2007, réf. LSO-CH05074. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Bering Venture Capital A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 44.012.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106625/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01510. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Bercat Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 46.105.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106626/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01508. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Kursana Residenzen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 37.458.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 juin 2007 que:

- Le commissaire aux comptes nommé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007 est la société BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. établie au «Centre Etoile» - 5, boulevard de la Foire - BP 351 - L-2013 Luxembourg.

Pour le conseil d'administration

Par mandat

Signature

Référence de publication: 2007106915/273/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09463. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Pedus Security S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6947 Niederanven, 1A, Zone Industrielle Bombicht.

R.C.S. Luxembourg B 74.113.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue en date du 28 juin 2007 que:

- Le commissaire aux comptes nommé pour l'exercice se clôturant le 31 décembre 2007 est la société BPO COMPAGNIE FIDUCIAIRE S.A. établie au «Centre Etoile» - 5, boulevard de la Foire - BP 361 - L-2013 Luxembourg.

Pour le gérant
Par mandat
Signature

Référence de publication: 2007106917/273/16.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Diversind Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 13.436.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DIVERSIND FINANCE S.A.

LOUV S.à r.l. / MADAS S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

M. Limpens / C. François

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007106919/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01614. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Law S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 84.054.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui s'est tenu en date du 13 août 2007 que:

Les mandats de Monsieur Graham J. Wilson; Madame Trudy Wilson-Zweers et Monsieur Rob Eichhorn en tant qu'administrateurs de la société et de AUDIEX SA en tant que Commissaire aux Comptes de la société on été reconduits jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2008.

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007106927/803/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02040. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Athem Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 107.008.

Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des gérants est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106629/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01504. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 71.748.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106627/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 6 septembre 2007, réf. LSO-CI01506. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Crista Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.809.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 16 août 2007

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice Houssa, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas

Administrateur

Référence de publication: 2007106640/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02311. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Captrisk S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 97.382.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 16 août 2007

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice Houssa, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007106642/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02308. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Le Premier Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 97.877.

—
EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Associés tenue en date du 21 juin 2007 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Joost Tulkens, en tant que gérant de la société, est acceptée avec effet au 1^{er} août 2007.
- Céline Pignon, avec adresse professionnelle au 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg, est élue nouvelle gérante de la société pour une durée illimitée, et ce avec effet au 1^{er} août 2007.

Luxembourg, le 31 juillet 2007.

Signatures.

Référence de publication: 2007106636/724/16.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Alexandria, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 110.906.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 16 août 2007

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice Houssa, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007106638/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02295. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121639) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Frontmark Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 107.746.

—
Extrait des minutes de l'Assemblée générale ordinaire de l'associé unique qui s'est tenue le 9 août 2007

A l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Associé Unique de FRONTMARK INVESTMENTS S.à r.l. (la «Société») qui s'est tenue le 9 août 2007, il a été décidé comme suit:

- D'accepter la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY domiciliée au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007;
- De nommer ProServices MANAGEMENT Sarl, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant que Gérant de la société avec effet au 1^{er} septembre 2007, sa fonction étant fixée pour une durée illimitée;
- De transférer le siège social de la société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} septembre 2007.

Luxembourg, le 9 août 2007.
TCG GESTION SA
Mandataire
Signatures

Référence de publication: 2007106408/710/22.

Enregistré à Luxembourg, le 3 septembre 2007, réf. LSO-CI00078. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

First & Business Lounges S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.904.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 20 août 2007

Le Conseil accepte la démission de Monsieur Patrick Rochas avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg.

En application de l'article 51 LSC, les administrateurs restants décident de ne pas remplacer Monsieur Patrick Rochas, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

M. Houssa
Administrateur

Référence de publication: 2007106649/657/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02321. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121616) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Distribinvest, Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 109.847.

—
Extrait du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 16 août 2007

Le Conseil décide de désigner comme administrateur Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 10A, rue Henri M. Schnadt - L-2530 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Maurice Houssa, démissionnaire, dont il terminera le mandat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

P. Rochas
Administrateur

Référence de publication: 2007106650/657/16.

Enregistré à Luxembourg, le 7 septembre 2007, réf. LSO-CI02320. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Forato S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 130.117.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat d'achat de parts sociales en date du 19 juillet 2007, que les parts sociales, seront désormais réparties comme suit:

Désignation de l'associé	Nombre de parts sociales
PROVIDENCE EQUITY PARTNERS VI INTERNATIONAL L.P.	500
Total	500

Luxembourg, le 1^{er} août 2007.

B. Zech
Gérant

Référence de publication: 2007106634/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 16 août 2007, réf. LSO-CH04646. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Markodif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.123.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 juillet 2007

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Legoux, administrateur de sociétés, demeurant 22, rue du Pulvermühl à L-2356 Luxembourg, de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT Sàrl, ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2007.

Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007106786/655/21.

Enregistré à Luxembourg, le 22 août 2007, réf. LSO-CH06566. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Oniris S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 65.720.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 17 avril 2006

Commissaire aux comptes:

L'Assemblée Générale décide de révoquer avec effet immédiat, Monsieur Angelo Zito, de ses fonctions de commissaire aux comptes.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, la société MGI FISOGEST Sàrl, ayant son siège social à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.20.114, aux fonctions de commissaire jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale tenue en date du 22 janvier 2007

Conseil d'Administration:

L'Assemblée Générale accepte, la démission en date du 16 février 2005 de Madame Claudine Wattier, de ses fonctions d'administrateur.

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Claude Weber, né le 21 mars 1951 à Pamiers (France), demeurant 33, rue Evrard Ketten L-1856 Luxembourg aux fonctions d'administrateur jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Laurence Wenk, demeurant 15, allée de la Sapinière F-57865 Amanvillers
- Monsieur Yves-Paul Mangin, demeurant F-55160 Ronvaux-France
- Monsieur Claude Weber, demeurant 33, rue Evrard Ketten L-1856 Luxembourg

Extrait des résolutions de la réunion du Conseil d'Administration tenu en date du 22 janvier 2007

Administrateur-délégué:

Le Conseil d'Administration décide de renouveler, avec effet immédiat, le mandat d'administrateur-délégué de Madame Laurence Wenk, née le 8 mai 1975 à Metz (France), demeurant 15, allée de la Sapinière F-57865 Amanvillers jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Luxembourg, le 27 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007106758/1218/33.

Enregistré à Luxembourg, le 7 août 2007, réf. LSO-CH01988. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070121578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

Red & Black Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.992.

Statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007104929/5770/12.

(070119122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Tulipe International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.942.

In the year two thousand and seven, on the fifth of June,
Before Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg,

There appeared:

Ms Louise Benjamin, solicitor, with professional address at 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg,

acting in her capacity as attorney in fact of the board of directors of TULIPE INTERNATIONAL S.A., by virtue of a resolution taken by the board of directors on May 21, 2007, which document, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary shall stay affixed to the present deed to be filed with the registration authorities,

who declared and requested the notary to state that:

I) TULIPE INTERNATIONAL S.A., a société anonyme, having its registered office in L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 127.942, was incorporated by deed of the undersigned notary on April 17, 2007, not yet published in the Mémorial C.

II) TULIPE INTERNATIONAL S.A., prenamed, has a subscribed capital of thirty-five thousand euros (35,000.- €) divided into three thousand five hundred (3,500) shares having a nominal value of ten euros (10.- €) each, fully paid in.

III) In accordance with Article 5 paragraph 2 of the Articles of Incorporation the corporation has an authorized share capital of ten million euros (10,000,000.- €) to be divided into one million (1,000,000) shares with a nominal value of ten euros (10.- €) each.

IV) Pursuant to the provisions of paragraphs 3-7 of Article 5 of the Articles of Incorporation the Board of Directors is authorized to issue further shares with or without an issue premium so as to bring the total capital of the corporation up to the total authorised capital in whole or in part from time to time as it in its discretion may determine and to accept subscriptions for such shares within a period such as determined by article 32 (5) of the law on commercial companies.

The period or extent of this authority may be extended by resolution of the shareholders in general meeting from time to time, in the manner required for amendment of these articles.

The Board of Directors is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for the new shares from time to time.

The Board of Directors is authorised to issue such new shares under and during the period referred to above without the shareholders having any preferential subscription rights.

When the Board of Directors effects a whole or partial increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this article in order to record the change.

V) Pursuant to the authorization given to the board of directors in conformity with the provisions of said Article 5 and pursuant to the resolution passed on May 21, 2007, the board of directors has resolved to increase the share capital by an amount of two hundred thousand euros (200,000.- €) so as to raise it from its present amount of thirty-five thousand euros (35,000.- €) to two hundred and thirty-five thousand euros (235,000.- €) by the issuance of twenty thousand (20,000) new shares with a nominal value of ten euros (10.- €) each, to be subscribed by FINCUBER S r.l. and, the other shareholder having renounced to his preferential subscription, to allocate the new shares solely to FINCUBER S r.l.

These twenty thousand (20,000) new shares have been entirely subscribed and paid up in cash by the company FINCUBER S r.l., having its registered office at Strada Statale Padana Verso Verona n.6, I-36100 Vicenza, at the price of ten euros (10.- €) each, so that the amount of two hundred thousand euros (200,000.- €) has been at the disposal to the company, evidence of which has been given to the undersigned notary, who acknowledges this expressly.

VI) As a consequence of the foregoing the first paragraph of Article 5 of the Articles of Incorporation is amended as follows:

« **Art. 5. 1st paragraph.** The subscribed share capital is set at two hundred and thirty-five thousand euros (235,000.- €) divided into twenty-three thousand five hundred (23,500) shares having a nominal value of ten euros (10.- €) each, fully paid in.»

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the foregoing are estimated at approximately 3,550.- €.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the undersigned notary by name, given name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the French version:

L'an deux mille sept, le cinq juin,

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

Mademoiselle Louise Benjamin, solicitor, avec adresse professionnelle à 6, avenue Pescatore, L-2324 Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de TULIPE INTERNATIONAL S.A., en vertu d'une résolution prise par le conseil d'administration en date du 21 mai 2007, ledit document après avoir été signé ne varietur par la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexé aux présentes avec lesquelles il sera soumis aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante a déclaré et requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I) TULIPE INTERNATIONAL S.A., société anonyme, avec siège social à L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 127.942, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 17 avril 2007, non encore publié au Mémorial C.

II) TULIPE INTERNATIONAL S.A., prénommée, a un capital social souscrit de trente-cinq mille euros (35.000.- €) représenté par trois mille cinq cents (3.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune, entièrement libérées.

III) Conformément à l'alinéa 2 de l'article 5 des statuts la société a un capital autorisé de dix millions d'euros (10.000.000.- €) divisé en un million (1.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (10.- €) chacune.

IV) Aux termes des dispositions des alinéas 3-7 de l'article 5 des statuts, le conseil d'administration est autorisé à émettre de nouvelles actions avec ou sans prime d'émission pour porter le capital de la Société au montant total du capital autorisé en tout ou en partie et en temps qu'il appartiendra tel qu'il le déterminera et à accepter les souscriptions pour de telles actions endéans la période déterminée par l'article 32 (5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La période ou l'étendue de ce pouvoir pourront être élargies suivant résolution des actionnaires en assemblée générale de temps en temps, de la façon requise pour la modification des présents statuts.

Le conseil d'administration est autorisé à déterminer les conditions attachées à toute souscription d'actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé à émettre de telles actions nouvelles pendant la période mentionnée ci-avant sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel.

Lorsque le conseil d'administration effectue une telle augmentation de capital en tout ou en partie en vertu des dispositions dont question ci-avant, il prendra les mesures nécessaires pour modifier cet article.

V) Dans le cadre de l'autorisation accordée au conseil d'administration conformément aux dispositions de l'article 5 des statuts et aux termes de la résolution prise en date du 21 mai 2007, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de deux cent mille euros (200.000.- €) pour le porter de son montant actuel

de trente-cinq mille euros (35.000,- €) à deux cent trente-cinq mille euros (235.000,- €) par la création et l'émission de vingt mille (20.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, à souscrire par FINCUBER S. r.l. et l'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, d'attribuer les actions nouvelles exclusivement à FINCUBER S. r.l.

Ces vingt mille (20.000) actions nouvelles ont été entièrement souscrites et libérées en espèces par la société FINCUBER S r.l., ayant son siège social à Strada Statale Padana Verso Verona, no.6, I-36100 Vicenza, au prix de dix euros (10,- €) chacune, de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- €) a été mise à la disposition de la société, la preuve en ayant été fournie au notaire soussigné, qui le constate expressément.

VI) En conséquence de cette augmentation de capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}** . Le capital social souscrit est fixé à deux cent trente-cinq mille euros (235.000,- €) représenté par vingt-trois mille cinq cents (23.500) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- €) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, s'élève à approximativement 3.550,- €.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur la demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. Sur la demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Benjamin, P. Frieders.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2007. LAC/2007/11812. — Reçu 2.000 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 août 2007

P. Frieders.

Référence de publication: 2007103179/212/118.

(070117150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Centrum Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007104875/5770/12.

(070119057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Red & Black Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 127.992.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of the shareholders of RED & BLACK LUX S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 197.992 and incorporated by a deed drawn up by the notary Martine Schaeffer on 15 May 2007 and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Company»);

The meeting is presided by Séverine Michel, manager, residing in Luxembourg, who appoints as secretary Eddy Perrier, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Corinne Petit, employee, residing in Luxembourg.

The office of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The shareholders present and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the shareholders, by the office of the meeting and the notary. The said list will be registered with this deed.

II. It appears from the attendance list, that the twelve thousand five hundred (12,500) shares (the «Shares»), representing the entirety of the share capital of the Company, are represented in this extraordinary general assembly.

III. All the shareholders declare having been informed in advance on the agenda of the meeting and waived all convening requirements and formalities. The meeting is thus regularly constituted and can validly deliberate and decide on the agenda of this meeting.

IV. The meeting has been called for with the following agenda:

Agenda:

(1) Decision to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.- by issuing 987,500 new shares, having each a par value of one Euro (EUR 1.-) (the «New Shares»), by contribution in cash;

(2) Subscription and full payment of the New Shares by contribution in cash;

(3) Decision to amend and restate article 10 of the articles of association of the Company, which shall state as follows:

«The Company shall be managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the partners, who need not be partners of the Company. In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (hereafter the «Board of Managers»)

The manager(s) shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration.

In case of plurality of managers, the total number of members of the Board of Managers of the Company shall be determined by its direct partners, RED & BLACK TOPCO 2 S.à.r.l. and RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. (the «Managers' Number»). The total number of persons to be nominated for appointment as managers shall be determined by RED & BLACK TOPCO 2 S.à.r.l. and RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. (the «Applicants' Number»).

RED & BLACK TOPCO 2 S.à.r.l. and RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. are entitled from time to time to nominate for appointment a majority of the Applicants' Number, out of which the general meeting of partners of the Company shall appoint a majority of the Managers' Number.

B Shareholders of RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. are entitled from time to time to nominate for appointment less than a majority of the Applicants' Number, out of which the general meeting of partners of the Company shall appoint, at least two managers as long as the conditions set out in the articles of association of RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. for such entitlement to nominate for appointment are fulfilled.

A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.»

(4) Decision to appoint as managers of the Company, with effect as of the date of these resolutions and for an undetermined period

- Jérôme Jean Desforges de Bragelongne, born in New York (USA), on March 3, 1958 and residing at 4, rue Edmond Valentine, Paris, and

- Romain Thillens, born in Wiltz, Luxembourg on October 30, 1952, residing at 23, Val Fleuri- L-1526 Luxembourg, so that the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Jérôme Jean Desforeges de Bragelongne, residing at 4, rue Edmond Valentine, Paris,

- Romain Thillens, residing at 23, Val Fleuri- L-1526 Luxembourg,

- Séverine Michel, residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Alistair Boyle, residing at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, and

- Peter Gibbs, residing at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH United Kingdom.

(5) Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken in compliance with article 16 of the Articles:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to increase the Company's share capital by an amount of nine hundred eighty seven thousand five hundred Euro (EUR 987,500.-) in order to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million Euro (EUR 1,000,000.-) by issuing 987,500 new shares, having each a par value of one Euro (EUR 1.-) (the «New Shares»), by contribution in cash.

Subscription and payment

RED & BLACK TOPCO S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company, having its registered office at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Register

of Commerce and Companies, here represented by Séverine Michel, its manager, declares to subscribe and fully pay the 987,500 New Shares, each of one Euro (EUR 1), by contribution in cash, so that the amount is as now at the disposal of the Company, proof of which has been duly given to the notary who expressly acknowledges it.

Article 5 will have the following wording:

«The Company's share capital is set at one million euro (1,000,000.- EUR) represented by one million (1,000,000) shares with a par value of one euro (1.- EUR) each.»

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolves to amend and restate article 10 of the articles of association of the Company, which shall read as follows:

«The Company shall be managed by one or more manager(s) appointed by a resolution of the partners, who need not be partners of the Company. In case of one manager, he/it will be referred to as the «Sole Manager». In case of plurality of managers, they will constitute a board of managers (hereafter the «Board of Managers»)

The manager(s) shall be elected by a resolution of the partners for an unlimited duration.

In case of plurality of managers, the total number of members of the Board of Managers of the Company shall be determined by its direct partners, RED & BLACK TOPCO 2 S.à.r.l. and RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. (the «Managers' Number»). The total number of persons to be nominated for appointment as managers shall be determined by RED & BLACK TOPCO 2 S.à.r.l. and RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. (the «Applicants' Number»).

RED & BLACK TOPCO 2 S.à.r.l. and RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. are entitled from time to time to nominate for appointment a majority of the Applicants' Number, out of which the general meeting of partners of the Company shall appoint a majority of the Managers' Number.

B Shareholders of RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. are entitled from time to time to nominate for appointment less than a majority of the Applicants' Number, out of which the general meeting of partners of the Company shall appoint, at least two managers as long as the conditions set out in the articles of association of RED & BLACK TOPCO S.à.r.l. for such entitlement to nominate for appointment are fulfilled.

A manager may be removed with or without cause and replaced at any time by a resolution adopted by the partners.

In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, retirement or otherwise, the remaining managers may elect, by majority vote, a manager to fill such vacancy until the next resolution of the partners ratifying such election.»

Third resolution

(6) The extraordinary general meeting of shareholders resolves to appoint as managers of the Company, with effect as of the date of these resolutions and for an undetermined period

- Jérôme Jean Desforges de Bragelongne, born in New York (USA), on March 3, 1958 and residing at 4, rue Edmond Valentine, Paris, and

- Romain Thillens, born in Wiltz, Luxembourg on October 30, 1952, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, so that the board of managers of the Company shall be composed as follows:

- Jérôme Jean Desforeges de Bragelongne, residing at 4, rue Edmond Valentine, Paris,

- Romain Thillens, residing at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

- Séverine Michel, residing at 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Alistair Boyle, residing at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, and

- Peter Gibbs, residing at 20 Southampton Street, London WC2E 7QH United Kingdom.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand five hundred Euro (2,500.- EUR).

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf juin,

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, RED & BLACK S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282,

route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 197.992 et constituée en vertu d'un acte reçu le 15 mai 2007 par le notaire Martine Schaeffer, précité, et dont les statuts n'ont pas encore été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»);

L'assemblée est présidée par Séverine Michel, gérante, demeurant à Luxembourg, laquelle désigne comme secrétaire Eddy Perrier, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Corinne Petit, employée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les associés présents et le nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence signée par les associés, par le bureau de l'assemblée et par le notaire. Cette liste restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (les «Parts Sociales»), représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

III. Tous les associés ayant été préalablement informés de l'ordre du jour et ont renoncé aux formalités et exigences de convocation. L'assemblée est donc valablement constituée et peut délibérer et décider valablement sur tous les points figurant à son ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre vingt sept mille cinq cent Euros (EUR 987.500,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de 987.500 nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en numéraire;

2. Souscription et libération intégrale des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire;

3. Décision de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Dans le cas d'un seul gérant, il y sera fait référence en tant que «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le«Conseil de Gérance»).

Les gérants seront nommés par une décision des associés pour une durée indéterminée.

En cas de pluralité de gérants, le nombre total des membres du conseil de gérance de la Société sera déterminé par ses associés directs, RED & BLACK TOPCO 2 S. à r.l. et RED & BLACK TOPCO S. à r.l. (le «Nombre de Gérants»). Le nombre total de personnes à être désignées comme candidats à la nomination en tant que gérants sera déterminé par RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l. et RED & BLACK TOPCO S.à r.l. (le «Nombre de Candidats»).

RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l. et RED & BLACK TOPCO S.à r.l. ont le droit, à tout moment, de désigner pour nomination une majorité du Nombre de Candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera une majorité du Nombre de Gérants.

Les associés B de RED & BLACK TOPCO S.à r.l. ont droit, à tout moment, de désigner pour nomination moins de la majorité du Nombre de Candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera au moins deux Gérants du moment que les conditions fixées dans les statuts de RED & BLACK TOPCO S.à r.l. pour ce droit de désigner un candidat à la nomination sont remplies.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et remplacé à tout moment par une décision adoptée par les associés.

En cas de vacance à la place d'un gérant pour cause de mort, de retraite ou autre, les gérants restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un gérant pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine décision des associés ratifiant cette élection.»

4. Divers.

Après délibération, les associés ont pris les résolutions suivantes en conformité avec l'article 16 des Statuts.

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de neuf cent quatre vingt sept mille cinq cents Euros (EUR 987.500,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) par la création et l'émission de 987.500 nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») par apport en numéraire.

Souscription et libération

RED & BLACK TOPCO S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, non encore immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, représenté ici par Séverine Michel, sa gérante, déclare souscrire et payer intégralement les 987.500 Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, par apport en numéraire de sorte que le montant est désormais à la disposition de la Société, dont la preuve a été dûment donnée au notaire qui en a pris expressément connaissance.

L'article 4 §1 va avoir la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,- EUR) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide de modifier l'article 10 des statuts de la Société, qui aura la teneur suivante:

«La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui n'ont pas besoin d'être associés de la Société. Dans le cas d'un seul gérant, il y sera fait référence en tant que «Gérant Unique». En cas de pluralité de gérants, ils constitueront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les gérants seront nommés par une décision des associés pour une durée indéterminée.

En cas de pluralité de gérants, le nombre total des membres du conseil de gérance de la Société sera déterminé par ses associés directs, RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l. et RED & BLACK TOPCO S.à r.l. (le «Nombre de Gérants»). Le nombre total de personnes à être désignées comme candidats à la nomination en tant que gérants sera déterminé par RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l. et RED & BLACK TOPCO S.à r.l. (le «Nombre de Candidats»).

RED & BLACK TOPCO 2 S.à r.l. et RED & BLACK TOPCO S.à r.l. ont le droit, à tout moment, de désigner pour nomination une majorité du Nombre de Candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera une majorité du Nombre de Gérants.

Les associés B de RED & BLACK TOPCO S.à r.l. ont droit, à tout moment, de désigner pour nomination moins de la majorité du Nombre de Candidats parmi lesquels l'assemblée générale des associés de la Société nommera au moins deux Gérants du moment que les conditions fixées dans les statuts de RED & BLACK TOPCO S.à r.l. pour ce droit de désigner un candidat à la nomination sont remplies.

Un gérant peut être révoqué avec ou sans cause et remplacé à tout moment par une décision adoptée par les associés.

En cas de vacance à la place d'un gérant pour cause de mort, de retraite ou autre, les gérants restants peuvent élire, par un vote à la majorité, un gérant pour pallier cette vacance jusqu'à la prochaine décision des associés ratifiant cette élection.»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés décide de nommer en tant que gérants de la Société, avec effet à la date de ces résolutions et pour une période indéterminée:

- Jérôme Jean Desforges de Bragelongne, né à New York (USA), le 3 mars 1958 et résidant à 4, rue Edmond Valentine, Paris, France et

- Romain Thillens, né à Wiltz, Luxembourg le 30 octobre 1952, résidant à 23, Val Fleuri- L-1526 Luxembourg,

De sorte que le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

- Jérôme Jean Desforeges de Bragelongne, résidant à 4, rue Edmond Valentine, Paris, France

- Romain Thillens, résidant à 23, Val Fleuri- L-1526 Luxembourg,

- Séverine Michel, résidant à 282, route de Longwy, L-1940 Luxembourg;

- Alistair Boyle, résidant à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, et

- Peter Gibbs, résidant à 20 Southampton Street, London WC2E 7QH, Royaume-Uni;

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ deux mille cinq cents Euros (2.500,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare qu'à la requête des comparants, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, Fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Michel, E. Perrier, C. Petit, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/16190. — Reçu 9.875 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104814/5770/236.

(070119053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

CPI I&G Germany S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 125.340.

Koordinierte Statuten eingetragen im Firmenregister Luxemburg.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 6. August 2007.

B. Moutrier

Notaire

Référence de publication: 2007104925/272/12.

(070119110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

**Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle,
(anc. A-I Finance S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 124.480.

In the year two thousand seven, on the twenty-third of May.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Remich (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

AIG GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT CORP, a company incorporated under the laws of the United States of America, having its registered office at 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, duly represented by Mrs Corinne Muller, with professional address at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, by virtue of a power of attorney on May 23rd, 2007.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed, to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») established under the laws of Luxembourg under the name of A-I FINANCE S.à r.l. (the «Company»), with registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 124.480, incorporated by virtue of a deed of M^e Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated February 5, 2007, published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations on April 25, 2007 under number 703.

II. The appearing party, represented as above mentioned, then requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is the following one:

- 1) Amendment of the name of the company into KENAVON DRIVE HOLDINGS II and subsequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
- 2) Transfer of the company's registered office from L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste to L-8070 Bertrange, 10B, ZI Bourmicht, Grand Duchy of Luxembourg, with immediate effect;
- 3) Subsequent amendment of Article 5, first paragraph of the Articles of Association;
- 4) To restate Article 12 of the Articles of Association;
- 5) To accept the resignation of the sole manger of the company and to appoint two new class A managers and class B managers;
- 6) Miscellaneous.

First resolution

The meeting decides to change the name of the company from A-I FINANCE S. à r.l. into KENAVON DRIVE HOLDINGS II, so that Article 4 of the Articles of Association will be read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name KENAVON DRIVE HOLDINGS II.»

Second resolution

The meeting decides to transfer the registered office of the company from L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, to L-8070 Bertrange, 10B, ZI Bourmicht.

Third resolution

The meeting decides to amend Article 5, first paragraph of the Articles of Association as follows:

«A **rt. 5. first paragraph.** The registered office is established in Bertrange.»

Fourth resolution

The meeting decides to restate Article 12 of the Articles of Association which will henceforth read as follow:

« **Art. 12.**

12.1 The company is managed by a board of managers composed of at least one class A manager and one class B manager. The managers will be appointed by a resolution of the single partner or the general meeting of partners which sets the term of their office. The managers need not to be partners.

12.2 The managers may be dismissed ad nutum.

12.3 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

12.4 Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either partners or not, by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager.

12.5 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

12.6 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the company.

12.7 Any manager may act at any meeting of the board of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

12.8 The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented with among them at least one B manager. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all managers present or represented at the meeting.

12.9 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by this means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

12.10 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

12.11 The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the board of managers, at least one of them being a class A manager, or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 12.4 of these Articles.»

Fifth resolution

The meeting accepts the resignation of LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., as manager of the company and grants her full discharge for the performance of their mandate.

The meeting decides to appoint as class A managers with immediate effect and for an unlimited duration:

- Marc Torbick born on February 24, 1977 in Thionville, France, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Jean-Baptiste Brekelmans born on July 19, 1960 in Breda, the Netherlands, with professional address at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The meeting decides to appoint as class B managers with immediate effect and for an unlimited duration:

- Brenda Monaghan born on August 1, 1966 in Dublin, Ireland, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Lucy McIntyre born on November 3, 1973 in Einfield, United Kingdom, with professional address at Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholder meeting are estimated at approximately seven hundred euro (EUR 700.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-trois mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

AIG GLOBAL REAL ESTATE INVESTMENT CORP, une société constituée et régie sous les lois des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 2711 Centerville Rd., Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA, dûment représentée par Mme Corinne Muller, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, en vertu d'une procuration donnée le 23 mai 2007.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg et régie par les lois du Luxembourg sous la dénomination de A-I FINANCE S.à r.l. (la société), ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 124.480, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, reçu en date du 5 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 avril 2007 sous le numéro 703.

II. La partie comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a ensuite requis le notaire instrumentant d'acter que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Changement de la dénomination de la société en KENAVON DRIVE HOLDINGS II et modification subséquente de l'article 4 des statuts de la société:

2. Transfert du siège social de la société de L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste à L-8070 Bertrange, 10B, ZI Bourmicht, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat;

3. Modification subséquente de l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la société:

4. Modification de l'article 12 des statuts de la société;

5. Acceptation de la démission du gérant unique de la société et nomination de deux gérants de classe A et de classe B;

6. Divers.

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société de A-I FINANCE S. à r.l., en KENAVON DRIVE HOLDINGS II et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts dont la teneur sera désormais la suivante.

« **Art. 4.** La société aura la dénomination KENAVON DRIVE HOLDINGS II.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, à L-8070 Bertrange, 10B, ZI Bourmicht.

Troisième résolution

En conséquence, l'assemblée décide de modifier l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts, comme suit:

« **Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social est établi à Bertrange.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 12 des statuts de la société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 12.**

12.1 La Société est gérée par au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

12.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

12.3 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

12.4 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par la signature conjointe d'un membre du conseil de gérance, dont un doit être un gérant de classe A.

12.5 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 8 (huit) jours avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

12.6 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

12.7 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

12.8 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée ayant entre eux au moins un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

12.9 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

12.10 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

12.11 La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de leur membre du conseil de gérance, dont un doit être un gérant de classe A ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 12.4. des Statuts.»

Cinquième résolution

L'assemblée accepte la démission de LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. en tant que gérant de la société et lui accorde entière décharge pour l'exercice de son mandat.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant de classe A avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Marc Torbick né le 24 février 1977 à Thionville, France, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

- Jean-Baptiste Brekelmans né le 19 juillet 1960 à Breda, Pays-Bas, avec adresse professionnelle au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

L'assemblée décide de nommer en tant que gérant de classe B avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Brenda Monaghan née le 1^{er} août 1966 à Dublin, Ireland, avec adresse professionnelle au Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

- Lucy McIntyre née le 3 novembre 1973 à Einfield, Grande Bretagne, avec adresse professionnelle au Plantation Place South 60 Great Tower Street London EC3R 5AZ.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Muller, M. Schaeffer.

Enregistré à Remich, le 30 mai 2007, REM/2007/1269. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007104809/5770/211.

(070119058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

PPS Verviers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.349.

Constituée par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 25 février 2004, acte publié au Mémorial C n ° 419 du 20 avril 2004.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PPS VERVIERS S.A.

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

B. Lejeune / A. Schreiber

Référence de publication: 2007104860/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09188. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Alexanderplatz Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 131.039.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth of July,

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary, residing in Luxembourg,

There appeared:

HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l. a company duly incorporated and existing under the laws of Luxembourg, not yet registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register, and having its registered office at 121, avenue de la Faïencerie.

here represented by Mr Christopher Dortschy residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg on July 24, 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacities, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which he deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may, for its own account as well as for the account of third parties, carry out all operations which may be useful or necessary to the accomplishment of its purposes or which are related directly or indirectly to its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited duration.

Art. 4. The Company will be incorporated under the name of ALEXANDERPLATZ PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad through resolution of the manager or the board of managers.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The existing shareholders shall have a preferential subscription right in proportion to the number of shares held by each of them in case of contribution in cash.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders. They may be elected as category A and category B managers.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of several managers, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of any Category A manager and any Category B manager or by the signatures respectively the sole signature of the person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by electronic mail (without electronic signature), except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by electronic mail (without electronic signature) or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by electronic mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolution.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the company.

Art. 15. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 16. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 17. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 18. If the Company has only one shareholder, such sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 19. The Company's year commences on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 20. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 23. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

All of the one hundred twenty-five (125) shares are subscribed by HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., aforementioned.

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitory provision

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on the last day of December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred (2,200.-) euro.

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, Harmony Investment, representing the entirety of the subscribed capital, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg.
2. The sole shareholder resolves to elect as managers of the company for an unlimited period:

- Mr Charles Meyer, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg as Category A manager

- Mr Robert Phillippe Faber, chartered accountant, residing professionally at 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg as Category B manager.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version prevails.

The document having been read to the proxyholder of the above appearing party, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet,

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., une société dûment constituée et existant conformément aux lois luxembourgeoises, en cours d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés, avec siège social à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

ici représentée par M. Christopher Dortschy demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 24 juillet 2007.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société est constituée sous le nom de ALEXANDERPLATZ PROPERTIES S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales, d'une valeur de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Ils pourront être nommés comme gérants de catégorie A et gérants de catégories B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B ou, le cas échéant, par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 15. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 19. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 20. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 21. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

L'intégralité des cent (100) parts sociales est souscrite par HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., préqualifiée.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le dernier jour du mois de décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ deux mille deux cents (2.200,-) euros.

Résolutions

Et aussitôt HARMONY INVESTMENTS HOLDING S.à r.l., préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg.
2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée illimitée:
 - Monsieur Charles Meyer, né le 19 avril 1969 à Luxembourg, demeurant professionnellement à 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, comme gérant de catégorie A de la société,
 - Monsieur Robert Philippe Faber, né le 15 mai 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, comme gérant de catégorie B de la société,

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. Dortschy, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007. LAC/2007/20138. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007103393/7241/306.

(070117608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Mapicius S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.847.

—
La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 7 avril 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 7 avril 2006, a désigné Monsieur Christian FRANÇOIS, né le 1^{er} avril 1975, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 16 juin 2005, a désigné Madame Laurence Mostade, née le 12 septembre 1974, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat qui viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2007.

Fait à Luxembourg, le 28 mars 2007.

Certifié sincère et conforme

MAPICIUS S.A.

MADAS S. à r. l. / LOUV S. à r. l.

Administrateur / Administrateur

C. François / L. Mostade

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007104187/795/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09720. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

European Charter Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 67.006.

—
L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de EUROPEAN CHARTER SERVICES S.A., une société anonyme, établie et ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, ci-après dénommée la «Société».

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 67 006 et a été constituée suivant acte notarié du 10 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 887 du 8 décembre 1998.

La séance est déclarée ouverte et est présidée par Monsieur Jean-Pierre Vernier, administrateur de société, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Caroline Picard, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Liette Di Blasi, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1.- De modifier l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression dans les deux versions anglaise et française de sa deuxième phrase.

2.- De modifier la date de la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra à l'avenir le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

3.- De modifier l'article quinze (15) des statuts de la Société en anglais et français afin de refléter ce changement de la date de l'assemblée générale annuelle.

4.- De modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» (vingt pour cent) par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé dans les versions anglaise et française comme suit:

English version

Art. 16. «The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least ten per cent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.»

Version française

Art. 16. «Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ième}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

II) Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires éventuellement représentés, ainsi que le nombre d'actions que chacun d'entre eux détient sont repris sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, sera annexée au présent acte pour être soumise simultanément à l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires éventuellement représentés, signées ne varietur par les personnes présentes et le notaire instrumentant, seront également annexées au présent acte pour être soumis simultanément à l'enregistrement.

III) Il résulte de ladite liste de présence que toutes les trois mille (3.000) actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à cette assemblée, laquelle est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés avant cette assemblée.

Après délibération, l'assemblée prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article onze (11) des statuts de la Société par la suppression simple dans les deux versions originales des statuts, anglaise et française de sa deuxième phrase.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de changer l'actuelle date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui se tiendra désormais le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 10.00 heures, auparavant troisième mardi du mois d'août de chaque année.

Troisième résolution

Comme suite au changement de la date de l'assemblée générale annuelle évoqué ci-dessus, l'assemblée générale extraordinaire décide de modifier dans les deux versions précitées, anglaise et française, l'Article quinze (15) des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé comme suit:

English version:

Art. 15. « The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the third Tuesday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a public holiday, the general meeting will be held on the next following business day.»

Version française:

Art. 15. «L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi mois de juin de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires décide de modifier l'article seize (16) des statuts de la Société en remplaçant «un cinquième» (vingt pour cent) par «un dixième» et en introduisant un nouvel alinéa stipulant qu'un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de 10% au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale, lequel article seize (16) sera dorénavant libellé dans les deux versions anglaise et française comme suit:

English version:

Art. 16. « The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10th) of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least ten per cent (10%) of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.»

Version française:

Art. 16. «Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième (1/10^{ième}) du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.»

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.P. Vernier, C. Picard, L. Di Blasi, J.J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 25 mai 2007. Relation: EAC/2007/5627. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 23 juillet 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007103961/239/109.

(070118523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Edmond de Rothschild Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.441.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg, le 27 juillet 2007

- L'Assemblée Générale Ordinaire prend note que dorénavant EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT S.A.S. sera représentée par Monsieur Philippe Couvrecelle en remplacement de Madame Dominique Netter.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008, les Administrateurs suivant:

- LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE,

Représentée par Mr Samuel Pinto, Président

- EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT S.A.S.,

Représentée par Mr Philippe Couvrecelle, Administrateur

- M. Christophe Boulanger, Administrateur

- M. Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur

- M. Frédéric Otto, Administrateur

- M. Pierre-Marie Valenne, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, PricewaterhouseCoopers, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2008.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Président du Conseil d'Administration:

LA COMPAGNIE FINANCIERE EDMOND DE ROTHSCHILD BANQUE, 47, rue du Faubourg Saint Honoré, 47, F-75008 Paris

Représentée par M. Samuel Pinto, Président

Administrateurs:

- EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT S.A.S., 47, rue du Faubourg Saint Honoré, F-75008 Paris

Représentée par M. Philippe Couvrecelle.

- M. Christophe Boulanger, EDMOND DE ROTHSCHILD ASSET MANAGEMENT S.A.S., 47, rue du Faubourg Saint-Honoré, F-75008 Paris.

- M. Geoffroy Linard de Guertechin, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- M. Frédéric Otto, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

- M. Pierre-Marie Valenne, BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg.

Réviseur d'Entreprises:

PricewaterhouseCoopers, 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

BANQUE PRIVÉE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

K. Agnes / C.-I. Berge

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2007104348/1183/47.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2007, réf. LSO-CH07895. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Kauri Capital 6, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 131.053.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the tenth of August.

Before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, «société à responsabilité limitée», having its registered office 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

duly represented by Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales, with professional address in Luxembourg, acting as manager and proholder of CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l.

This proxy will remain annexed to the present deed.

The appearing person, acting in the above capacity, has requested the notary to draw up the articles of incorporation of a private limited liability company («société à responsabilité limitée») which is established as follows:

Art. 1. Form. A société à responsabilité limitée (private limited liability company) (the «Company») governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and by these articles of incorporation (the «Articles of Incorporation»), is hereby established by the founding shareholder.

The Company may at any time have one or several shareholders, as a result of the transfer of shares or the issue of new shares, subject to the provisions of the law and the Articles of Incorporation.

Art. 2. Corporate name. The Company will exist under the corporate name of KAURI CAPITAL 6.

Art. 3. Corporate objects. The purposes for which the Company is formed are all operations or transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any companies or enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities, financial instruments, bonds, treasury bills, equity participation, stocks and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of

contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also enter into the following transactions, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity of the financial sector:

- to borrow money in any form or to obtain any form of credit facility and raise funds through, including, but not limited to, the issue, on a private basis, of bonds, notes, promissory notes and other debt or equity instruments, the use of financial derivatives or otherwise;

- to advance, lend or deposit money or give credit to or to subscribe to or purchase any debt instrument issued by any Luxembourg or foreign entity on such terms as may be thought fit and with or without security.

In general, the Company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions, including real estate investments, whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by decision of the managers.

The managers may establish subsidiaries and branches in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The capital is set at fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) represented by six hundred (600) shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Art. 7. Changes to the capital. The capital may be increased or decreased at any time as laid down in article 199 of the law regarding commercial companies.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles of Incorporation to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

Art. 10. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. The share transfer inter vivos to non shareholders is subject to the consent of at least seventy-five per cent (75%) of the Company's capital. In case of death of a shareholder, the share transfer to non shareholders is subject to the consent of no less than seventy-five per cent (75%) of the votes of the surviving shareholders. In any event the remaining shareholders have a preemption right which has to be exercised within thirty days from the refusal of transfer to a non shareholder.

Art. 11. Formalities. The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the sole shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Art. 13. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not to be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for a maximum period of six (6) years.

Managers are eligible for reelection. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a single majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

If more than one manager is appointed, the managers shall form a board of managers and articles 14, 15 and 16 shall apply.

Art. 14. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 15. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by any manager. The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members is present or represented. Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting. A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board, shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 16. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting or in circular resolutions as provided in the preceding paragraph. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 17. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposal in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 18. Delegation of powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 19. Representation of the Company. The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of any of the managers and (ii) the sole signature or the joint signatures of any persons to whom such signatory powers have been delegated by the managers, within the limits of such powers.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Liability of the managers. No manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. A manager is only liable for the performance of his duties.

Art. 22. Decisions of the shareholders.

1. If the Company has only one shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915 are not applicable in such a situation.

2. If the Company has more than one shareholder, the decisions of the shareholders are taken in a general meeting or, if there are no more than twenty-five shareholders, by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which has been sent by the manager(s) to the shareholders.

In the latter case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and mail it to the Company, within fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution.

If the Company has more than one shareholder, no decision may validly be taken, unless it is approved by shareholders representing together at least one half of the corporate capital. All amendments to the Articles of Incorporation have to be approved by a majority of shareholders representing together at least three quarters of the corporate capital.

Art. 23. Minutes. The decisions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the manager(s) at the registered office of the Company. The powers-of-attorney are attached to the minutes.

Art. 24. Financial year. The financial year begins on the first day of January and ends on the thirty first day of December of each year.

Art. 25. Financial statements - Statutory auditor. Each year, on the last day of the financial year, the accounts are closed, the management draws up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the law. The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or to the shareholders, as the case may be, for approval.

Each shareholder or its attorney-in-fact may peruse the financial documents at the registered office of the Company pursuant to article 198 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Should the Company have more than twenty-five shareholders, or otherwise as required by law, the general meeting of shareholders shall appoint a statutory auditor as provided in article 200 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended. In all other cases, the general meeting of shareholders is free to appoint a statutory auditor or an external auditor at its discretion.

Art. 26. Allocation of profits. Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation is no longer mandatory when and as long as the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the sole shareholder or pursuant to a resolution of the shareholders, as the case may be. The manager(s) may decide on the declaration and payment of interim dividends.

Art. 27. Dissolution - liquidation. In the case of dissolution of the Company, for any cause and at any time, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who need not be shareholders or not, appointed by the sole shareholder or by the shareholders, as the case may be, who will set the powers and compensation of the liquidator(s).

Art. 28. Matters not provided. All matters not provided for by the Articles of Incorporation are determined in accordance with applicable laws.

Subscription and payment

All the six hundred (600) shares have been fully subscribed and entirely paid up in cash by KAURI CAPITAL PROPERTIES, previously named.

The amount of fifteen thousand euro (EUR 15,000.-) is thus as from now being made available to the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Statement

The undersigned notary states that the conditions provided for by Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Transitory provision

The first financial year starts on this date and ends on 31 December 2007.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately two thousand euro.

Extraordinary general meeting

The founding shareholder, representing the entire subscribed capital, has immediately proceeded to adopt the following resolutions as sole shareholder of the Company pursuant to article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended:

I. Resolved to set at two (2) the number of managers and further resolved to appoint the following as managers for a period ending on the date of the approval of the annual accounts 2007:

- Mr Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Mr Manuel Hack, Maître ès sciences économiques, with professional address in 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

The managers will be entrusted with the powers set forth in article 17 of the Articles of Incorporation and the Company is bound towards third parties by the sole signature of one of the managers.

II. The registered office of the Company shall be set at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Whereof the present deed has been drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, this deed is worded in English followed by a French version; and that in case of any differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, that person signed this original deed together with, the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix août.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

KAURI CAPITAL PROPERTIES, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg,

dûment représentée par Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant comme gérant et comme mandataire de la société CAPMARK EI LUXEMBOURG S.à r.l.

La procuration restera annexée aux présentes.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par le comparant ci-avant une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut, à toute époque, comporter un ou plusieurs associés, par suite, notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles, sous réserve des dispositions de la loi et des Statuts.

Art. 2. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de KAURI CAPITAL 6.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, instruments financiers, obligations, bons du trésor, participations, actions et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle pourra également être engagée dans les opérations suivantes, il est entendu que la Société n'entrera dans aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans toute activité qui serait considérée comme une activité réglementée du secteur financier:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit et réunir des fonds, notamment, par l'émission de titres, d'obligations, de billets à ordre et d'autres instruments de dettes ou de titres de capital ou utiliser des instruments financiers dérivés ou autres;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ou avec garantie de souscrire à ou acquérir tous instruments de dette, avec ou sans garantie, émis par une entité luxembourgeoise ou étrangère, pouvant être considérés dans l'intérêt de la Société;

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, y inclus des opérations immobilières, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.

Il pourra être transféré en tout autre lieu dans la commune de Luxembourg en vertu d'une décision des gérants.

Les gérants pourront établir des filiales et des succursales au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à quinze mille euros (EUR 15.000,-), représenté par six cents (600) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Droits et obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun désigné parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts sociales. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire affectant l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée ne dépassant pas six (6) ans.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Si plus d'un gérant est nommé, les gérants formeront un conseil de gérance et les articles 14, 15 et 16 trouveront à s'appliquer.

Art. 14. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 15. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance peuvent être convoquées par chaque gérant. Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnés dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité des gérants est présente ou représentée. Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion. Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 16. Procès verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés tous les gérants présents ou représentés à la réunion, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 17. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 18. Délégation de pouvoirs. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut, peut/peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 19. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par (i) la seule signature d'un des gérants et, (ii) par la signature individuelle ou conjointe de toutes personnes à qui les pouvoirs de signature ont été délégués par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 20. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 21. Responsabilité de la gérance. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 22. Décisions de l'associé ou des associés.

1. Lorsque la Société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à la collectivité des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 et 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

2. En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises lors d'une assemblée générale ou, s'il y a moins de vingt-cinq associés, par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le(s) gérant(s) aux associés.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

En cas de pluralité d'associés, aucune décision n'est valablement prise si elle n'est pas approuvée par des associés représentant ensemble au moins la moitié du capital social. Toute modification des présents statuts doit être approuvée par une majorité des associés représentant ensemble au moins les trois quarts du capital social.

Art. 23. Procès-verbaux. Les décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas, seront documentées par écrit et consignées dans un registre tenu par le(s) gérant(s) au siège social de la Société. Les procurations y seront annexées.

Art. 24. Année sociale. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 25. Bilan - Conseil de surveillance. Chaque année, le dernier jour de l'année sociale, les comptes sont arrêtés et le gérant dresse un inventaire des actifs et des passifs et établit le bilan et le compte de profits et pertes conformément à la loi. Le bilan et le compte de profits et pertes sont soumis à l'associé unique ou, suivant le cas, à la collectivité des associés.

Tout associé, ou son mandataire, peut prendre au siège social de la Société communication des documents comptables, conformément à l'article 198 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Lorsque la société a plus de vingt-cinq associés, ou dans les autres cas prévus par la loi, l'assemblée générale des associés doit nommer un commissaire aux comptes comme prévu à l'article 200 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Dans tous les autres cas, l'assemblée générale des associés est libre, à sa discrétion de nommer un commissaire aux comptes ou un réviseur d'entreprises.

Art. 26. Répartition des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale représente dix pour cent (10%) du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, la collectivité des associés. Les gérant(s) pourra (pourront) procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 27. Dissolution. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera confiée à un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 28. Dispositions générales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Toutes les six cents (600) parts ont été souscrites et entièrement libérées en numéraire par KAURI CAPITAL PROPERTIES, prénommée.

La somme de quinze mille euros (EUR 15.000,-) se trouve partant dès maintenant à la disposition de la Société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été remplies.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2007.

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution est évalué à deux mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital souscrit, a immédiatement pris les résolutions suivantes comme associé unique de la Société conformément à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée:

I. Décide de fixer à deux (2), le nombre de gérants et décide par ailleurs de nommer comme gérants pour une période expirant à la date de l'approbation des comptes annuels de l'année 2007:

- Monsieur Laurent Heiliger, licencié en sciences commerciales, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Manuel Hack, Maître ès sciences économiques, avec adresse professionnelle au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Les gérants se voient confier les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société et la société est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle d'un des gérants.

II. Le siège social de la société est fixé au 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. Heiliger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 août 2007. Relation: EAC/2007/10024. — Reçu 150 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 août 2007.

P. Serres.

Par Maître Patrick Serres, notaire de résidence à Remich, en remplacement de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, sur base d'un mandat oral.

Référence de publication: 2007104147/239/382.

(070118154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 septembre 2007.

Foward International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 131.002.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendsieben, den sechzehnten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Decker im Amtssitz in Luxemburg-Eich.

Ist erschienen:

Herr Max Mayer, Beamte, wohnhaft in Luxemburg, handelnd als Bevollmächtigter von

1.- Herr Qian Lou, geboren in Tianjin am 17. Mai 1968 und seine Ehegattin

2.- Frau Miao Zhang, Managerin, geboren in Tianjin am 11. November 1967,

beide zusammen wohnhaft in D-22111 Hamburg, Horner Weg 237B, auf Grund einer Vollmacht gegeben in Luxemburg am 9. August 2007.

Welche Vollmacht nach gehöriger ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den amtierenden Notar gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt.

Welche Komparenten, handelnd wie eingangs erwähnt, erklären für sich sowie für und zwischen allen späteren Anteilhabern eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts gründen zu wollen, welche den Bestimmungen des Gesetzes über Handelsgesellschaften und der vorliegenden Satzung unterliegt.

Art. 1. Der Name der Gesellschaft mit beschränkter Haftung lautet FOWARD INTERNATIONAL.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der weltweite Handel mit Waren aller Art, unter anderem der Import von umweltfreundlich produzierten Textilien nach Europa, der Export von biologisch-medizinischen Produkten und Instrumenten nach China, sowie die Unterstützung und Anbahnung von Handelsgeschäften.

Die Gesellschaft kann Unternehmen gleicher oder ähnlicher Art übernehmen, vertreten und sich an solchen Unternehmen beteiligen, sie darf auch Zweigniederlassungen errichten.

Fernerhin ist es der Gesellschaft gestattet sämtliche mobiliare und immobiliare Geschäfte auszuführen, die zur Vervollkommnung des Hauptgesellschaftszweckes dienlich sein können. In dieser Hinsicht kann die Gesellschaft sich

kapitalmäßig oder auch sonst wie an in- und ausländischen Unternehmen beteiligen, welche ganz oder auch nur teilweise einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen wie sie selbst

Generell ist es der Gesellschaft gestattet ihre Tätigkeiten sowohl im Inland als auch im Ausland zu entfalten.

Art. 3. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Dauer gegründet vom heutigen Tage an gerechnet.

Sie kann durch Beschluss des/der Gesellschafter, welcher mit der zur Änderung der Satzung erforderlichen Mehrheit genommen wird, vorzeitig aufgelöst werden.

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Firmensitz kann durch Beschluss einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung an jeden anderen Ort des Großherzogtums verlegt werden.

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt dreissigtausend Euro (30.000,- EUR) eingeteilt in dreihundert (300) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR) alle voll eingezahlt.

Art. 6. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden. Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 7. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 8. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 9. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von den Gesellschaftern ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandats werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 10. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

Art. 11. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 12. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 13. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 14. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 15. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 16. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Gesellschafter legen deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2007.

Abschätzung, Kosten

Die Kosten und Gebühren, welcher Form es auch sein möge, die zur Gründung der Gesellschaft zu ihrer Last sind, werden auf € 1.300,- abgeschätzt.

Die Stammeinlagen werden wie folgt gezeichnet:

Zeichnung und Einzahlung

Die dreihundert (300) Anteile zu je einhundert Euro (100,- EUR) wurden gezeichnet und vollständig und in bar eingezahlt wie folgt

	Anteile
Herr Qian Lou, vorbenannt	150
Frau Miao Zhang, vorbenannt	150
Total: dreihundert Anteile	300

so dass die Summe von dreissigtausend Euro (30.000,- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde. Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Beschlüsse der Anteilhaber

Und sofort nach Gründung der Gesellschaft haben die Anteilhaber vertreten wie eingangs erwähnt, einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

1) Die Zahl der Geschäftsführer wird auf zwei festgesetzt. Zu Geschäftsführern werden auf unbestimmte Dauer ernannt:

- Herr Qian Lou, vorbenannt, für die Bereiche Handel allgemein (mit Ausnahme biologisch-medizinischer Produkte und Instrumente) sowie Anbahnung von Handelsgeschäften aller Art.
- Frau Miao Zhang, vorbenannt, für den Bereich Handel mit biologisch-medizinischen Produkten und Instrumenten.

Die Gesellschaft wird rechtsgültig verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift beider Geschäftsführer. Der Geschäftsführer, auf dessen Qualifikation die Niederlassungserlaubnis der Gesellschaft basiert, hat eine obligatorische Mitzeichnungsbefugnis für den Teil der Niederlassungserlaubnis, der auf Grund seiner beruflichen Qualifikation ausgestellt worden ist.

2) Der Sitz der Gesellschaft ist in L-2212 Luxemburg, 6, place de Nancy.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg-Eich, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Mayer, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 21 août 2007. LAC/2007/23241. — Reçu 300 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf stempelfreies Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg-Eich, den 29. August 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007103175/206/111.

(070116827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 août 2007.

Repco 26 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 118.327.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 14 août 2007 que:

1)

a. Madame Samia Rabia, Avocat à la Cour, née à Longwy (France), le 10 février 1974, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

b. Monsieur Pii Ketvel, né le 4 juin 1968 à Helsinki, Finlande, directeur, demeurant 20C, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg et

c. Monsieur François Brouxel, Avocat à la Cour, né à Metz (France) le 16 septembre 1966, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse

ont été reconduits dans leur mandat d'administrateurs A de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

2) Monsieur Michael Chidiac, Chartered Investment Surveyor, né à Beyrouth (Liban) le 29 juin 1966, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal a été reconduit dans son mandat d'administrateur ordinaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

3) Monsieur Derek McDonald, banquier, né à Paisley (Ecosse) le 9 août 1967, demeurant à 8 Glen Sannox Grove, Craigmarloch, UK-Cumbernauld G68 0GH, a été reconduit dans son mandat d'administrateur B de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

4) La société ERNST & YOUNG S.A., établie à L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall a vu son mandat confirmé et a été reconduite dans son mandat de réviseur de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en vue d'approuver les comptes clos au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007104531/280/31.

Enregistré à Luxembourg, le 31 août 2007, réf. LSO-CH09587. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

EFS India S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 98.615.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2007.

Pour EFS INDIA S.à r.l.

C. Fasbender

Gérant A

Référence de publication: 2007104859/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 août 2007, réf. LSO-CH09181. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.

Star Distribution S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 64.473.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007104800/784/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 août 2007, réf. LSO-CH01082. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070118955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2007.

DAM Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. Dresdner Anschutz Mezzinvest, S.à r.l.)

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 98.197.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 153 du 6 février 2004.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2007.

Pour DAM CAPITAL S.à r.l.

M. Kremer

Référence de publication: 2007104866/250/17.

Enregistré à Luxembourg, le 14 août 2007, réf. LSO-CH04068. - Reçu 34 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070119187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 septembre 2007.
